

ASSOCIATION SAGE



préambule

Parents, de quel lieu d'accueil rêvons-nous pour nos enfants?

Que ferions-nous si nous avions la possibilité de l'imaginer et même l'opportunité de le construire ?

Cette opportunité, nous l'avons.

Nous l'avons aujourd'hui grâce à **un groupe de parents** qui, en panne de lieu d'accueil pour leurs enfants, **se retroussent les manches et créent en 1981 l'association SAGE** – Service Associatif de Garde d'Enfants.

Quatre ans - et beaucoup d'huile de coude - plus tard, leur association donne enfin naissance à une première crèche à Bègles...

Les parents bénévoles assurent alors la gestion de l'association (et les tâches ménagères!), les professionnels de la petite enfance l'accueil des bambins.

Leur motivation et leur implication sans faille au fil des années permettent à l'association de s'agrandir et de faire des petits.

Aujourd'hui, SAGE gère **trois lieux d'accueil** sur la commune : **la Câlinerie, Clapotis et Frimousse**, qui assurent, en journée, un accueil collectif d'enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Depuis plus de 30 ans, **nous, parents**, nous passons le relais d'année en année pour continuer à **imaginer**, **inventer et construire avec les professionnels un projet d'accueil de qualité pour nos petits loups.**

quelques repères

dates clé

198

Création de l'association SAGE

1985

Ouverture de la crèche La Câlinerie avec 12 places rue Henri Wallon

1986

Passage de l'agrément à 16 places suite à la rénovation des locaux par les parents

1990

Première subvention municipale accordée à l'association

1991

Ouverture de La Câlinerie II rue rebaptisée Clapotis en 1998 - Lauriol avec 16 places

1995

En réponse à un appel d'offre de la mairie, Frimousse ouvre ses portes quartier Monmousseau avec 16 places

1998

Déménagement de La Câlinerie pour une ancienne ferme rue Roger Lejard

1999

Passage de l'agrément de La Câlinerie à 20 places

2006

Agrandissement de Frimousse et passage à 20 places

2009

La mairie inscrit l'association SAGE dans un Service social d'intérêt général (SSIG)

2015

L'agrément de La Câlinerie passe à 26 places

chiffres clé

L'association Sage, c'est :

- → Plus de 35 ans d'existence!
- → 3 multi-accueils:

La Câlinerie | 51 rue Roger Lejard | 26 places **Clapotis** | 133 rue Lauriol | 16 places **Frimousse** | 4 rue Monmousseau | 20 places

- → 62 places d'accueil
- → 150 enfants accueillis à temps plein ou partiel
- → 140 familles adhérentes
- → plus de 116 000 heures d'accueil à l'année
- → 227 jours d'ouverture
- → 35 emplois salariés répartis entre les trois équipes de professionnels de la Petite Enfance au sein des trois crèches, les cuisinières et personnel chargé de l'entretien, le pôle comptable et administratif de l'association.
- → une vingtaine de parents membres du CA
- → Un budget de fonctionnement de plus d'un million d'euros Les recettes (ou produits) viennent principalement des subventions allouées par nos partenaires (30% Mairie de Bègles, 30% CAF), la part des parents représente un peu moins de 1/5 des recettes. Les charges de l'association sont principalement constituées des charges de personnel (salaires...) représentant environ 85% des dépenses.

DANS LA PRESSE | SUD-OUEST 12/06/2015

Trente ans d'enfants Sage

L'association Sage, qui gère l'accueil d'une soixantaine d'enfants au sein de trois structures à Bègles, fête ses trente ans.

Il y a trente ans, naissait la première crèche halte-garderie béglaise gérée par une association de parents, le Service associatif de garde d'enfants (Sage), à l'initiative de Pierre et Catherine Mora, Marianne Borne, Jean-Yves et Annick Prioleau. « Le maire de l'époque, Bernard Moncla, mettait à notre disposition un local voué à la démolition au 32 rue Henri-Wallon, dans le quartier du Prêche. Après une remise en état assurée par les parents volontaires, la PMI donnait son agrément pour 12 places en 1985. Trente ans plus tard, grâce à un fort soutien financier de la CAF et de la mairie depuis 1990, Sage emploie 35 salariés pour offrir 62 places aux enfants béglais dans trois lieux de qualité répartis sur l'ensemble de la commune: La Câlinerie, Clapotis et Frimousse, dont la direction est coordonnée par Marianne Borne. Notre gestion est autonome même si nous adhérons au guichet unique et participons à la commission d'attribution des places », explique Catherine Mora, membre fondateur et ex-présidente.

Dans la nouvelle équipe, présidée par Fabien Laborde, Laurianne Gervaise s'émerveille que « le pari un peu fou de parents trouvant euxmêmes une solution à la pénurie des places en crèche municipale donne un résultat aussi professionnel, tout en restant une association. Et que chaque année, une vingtaine de parents s'investissent au sein du conseil d'administration : membres fondateurs et membres actifs étant répartis dans le double objectif de la pérennité et du renouvellement ». Le Sage est à l'origine de la création, pour les départements de Gironde et du Lot-et-Garonne, de l'ACEPP (Association collectif enfants parents professionnels), réseau national d'initiatives parentales et de lieux d'accueil de la petite enfance associatifs.

« Chaque année, nous mettons sur pied un événement culturel au printemps et la Semaine de l'enfant et de la famille en automne, sans compter les bourses aux vêtements et matériel de puériculture tout au long de l'année. Cela illustre la volonté de l'association de s'inscrire dans un soutien à la parentalité et de créer du lien social entre les parents », précise Laurianne Gervaise.

Le Sage a également fait des petits: la chorale Crech'endo a été créée il y a vingt ans par des parents d'enfants ayant fréquenté la crèche. « Elle fêtera en chansons l'inauguration de 6 places supplémentaires à la Câlinerie » se réjouit Catherine Mora.

La fête anniversaire est ouverte sur inscription à tous les anciens parents ayant fréquenté une des structures et tous les parents actuels. Les directrices des trois lieux d'accueil, Dorothée Orta, Agnès Bancon et Annick Prioleau, voient arriver aujourd'hui les enfants des premiers enfants Sage. Le sont-ils ?

Hélène Sireyjol

militante & citoyenne

Nous sommes membres du réseau national et départemental **ACEPP – Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels** - mouvement de parents et de professionnels, acteurs et citoyens porteurs d'initiatives parentales.

Nous partageons, au sein de l'association et avec le réseau ACEPP, des valeurs fortes :

→ Nous parents sommes et restons les premiers éducateurs de nos enfants.

Nous trouvons toute notre place au sein de l'association et des structures d'accueil, grâce à l'échange, au dialogue, au partage, au respect, à la confiance et à la co-construction entre parents et professionnels. Nous participons activement à la vie des crèches et de l'association.

- → Nous militons pour **un accueil de qualité.** C'est la raison d'être de notre association! Il s'agit pour nous d'offrir un cadre sécure et épanouissant tant pour nos enfants, pour nos professionnels que pour nous parents. Cela passe notamment par un taux d'encadrement supérieur à la norme imposée, une politique de formation continue de nos salariés, des projets pédagogiques riches et adaptés, une cuisine « faite maison » dans chaque structure, etc.
- → Nous veillons à **l'éveil culturel**, **social**, **psychomoteur de nos enfants**. De part notre implication parentale et la souplesse de la forme associative, nous avons la chance de pouvoir mettre en place des projets pédagogiques particulièrement riches favorisant le développement, l'éveil et l'épanouissement de nos enfants.

Concrètement, cela se traduit par des ateliers diversifiés (danse, poterie, musique, cuisine, jardinage...), des partenariats avec des lieux culturels (bibliothèque, joujouthèque, centre social, centres nature, cinéma...), des rencontres intergénérationnelles (en lien avec des maisons de retraite), des animations autour du livre (primées par la fondation SNCF!), des passerelles avec les écoles maternelles et bien d'autres activités menées au quotidien par les professionnels.

→ Nous voulons **un lieu accueillant pour tous.** Nos lieux d'accueil sont ouverts à tous les enfants et leurs familles dans <u>le respect de leur diversité sociale et culturelle</u>, tout en nous impliquant, nous parents, et nous confortant dans nos compétences. Si la crèche est un lieu d'accueil pour nos enfants, elle offre aussi un espace de convivialité, de partage de valeurs éducatives entre parents et avec les professionnels.

Nous accueillons des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques.

→ Nous sommes un service de proximité et restons au plus près de la réalité des besoins des familles et du territoire. A nouveau, c'est par notre implication en tant que parents que nous restons en lien permanent avec les attentes réelles des familles et le contexte local. Nous réfléchissons en permanence à adapter nos modalités d'accueil (temps plein/partiel/occasionnel, horaires atypiques) pour tenir compte de la conciliation de nos vies professionnelles, sociales, familiales et personnelles.

L'association souhaite s'inscrire dans la démarche de labellisation de l'ACEPP comme reconnaisance et valorisation de ces principes partagés.

Découvrez le réseauACEPP sur le site internetwww.acepp.asso.fr

le projet social

NOS VALEURS	NOSOBJECTIFS	LES MOYENS MIS EN OEUVRE
Accueil de Qualité	> Offrir un cadre sécure et épa- nouissant pour les enfants, les parents et les professionnels	> Sécurité et hygiène des locaux et équipements > Recrutement et qualification des professionnels > Taux d'encadrement et temps d'échange entre équipes > Projets pédagogiques riches et adaptés > Cuisine «maison», qualité des produits > Partenariats parents/pros > Analyse de la pratique pour les professionnels
Partenariat parents/pros La gestion parentale	> Implication/participation des parents reconnus comme 1erédu- cateurs > Soutien à la parentalité > Adhésion au projet de l'associa- tion > Convivialité, lien social et soli- darité > Politique salariale valorisante > Qualité de vie au travail > Motivation des salariées	> Parents administrateurs (actifis & fondateurs) > Propositions de participation aux activités : ateliers, sorties > Ecriture du Journal Pouce & Plume > Soirée-débats avec intervenants : pédo-psy, nutritionniste, etc. > Soirée Paroles entre parents/pro avec garde des enfants sur place > Soirée Paroles entre parents/pro avec garde des enfants sur place > Semaine de l'enfant et de la famille > Formation ACEPP à destination des parents > Mise en place de projets à l'initiative des parents et valorisant leur compétence (spectacle de [AG) > Mise en place d'échanges Parents/Professionnels > Mise en place d'échanges Parents/parents (bourse aux vêtements, site internet) > Implication des professionnelles dans l'élaboration du projet associatif > Dialogue/communication équipes/association > Plan de Formations professionnelles et accompagnement à l'insertion > Plan de Formations > Lien avec les centres de formation > Mobilité > Commissions paritaires et Comité d'entreprise > Commissions paritaires et Comité d'entreprise > Compte-rendus des échanges CA/professionnels >

NOS VALEURS	NOS OBJECTIFS	LES MOYENS MIS EN OEUVRE
L'ouverture à tous	> Mixité sociale > Diversité culturelle > Handicap/maladie chronique > Tous types de besoins : Temps plein/temps partiel/accueil occasionnel ou halte garderie/horaires atypiques (pour répondre également à la baisse des réservations) > Ouverture aux parents non-prioritaires : inactifs > Adapter les lieux d'accueil aux demandes évolutives des familles et prendre en compte le contexte local, afin d'offrir par le multi accueil des réponses adaptées.	> Laïcité permettant l'accueil de toutes les culturelles et origines dans le respect de chacun > Partenariat Mairie/Guichet unique > Participation aux commissions d'attribution des places > Mise en place d'un fichier/liste d'attente de demande pour accueil occasionnel > Création de places supplémentaires pour accueil des 12/18 mois > Accueil d'enfants porteurs de handicap - Appel à projet de la CAF - Recrutement psychomotricien - Mise en place PAI > Communication directe avec le quartier, parents en demande de place (via le site internet ou autres supports de com) > Organisation des équipes intégrant l'accueil occasionnel
Eveil et ouverture au monde	> Développement psychomoteur harmonieux de l'enfant (capacités motrices et corporelles, le langage, les sens, etc.) > Apprentissage de la vie sociale > Préparation à l'entrée à l'école	 > Projets pédagogiques riches et adaptés > Partenariat avec les lieux culturels de la ville (bibliothèque, ludothèques, centre social, cinéma) et au delà (ferme mobile, ferme des légumes oubliés, parc du bourghail, CapSciences) > Mise en place d'ateliers d'éveil : musique, danse, poterie > Actions autour du livre et de la lecture > jardinage > Passerelles avec les écoles > Rencontres intergénérationnelles > Relation et échanges inter-crèches au sein de l'Association > Participation et implication parentale >
Ancrage au territoire	> Interlocuteur/acteur de terrain en prise direct avec les potentiels bénéficiaires de nos services > Développement d'un réseau de partenaires pour faciliter la mise en place de nos projets, gagner en reconnaissance, légitimité et soutien > Promouvoir l'accueil de qualité et défendre nos valeurs quand à la politique Petite Enfance	 Instaurer un partenariat privilégier et de confiance avec nos financeurs (Mairie, CAF) Communication/partenariat avec les instances locales et départementales (PMI, CAF, UDAF, CG) Promotion et relais ACEPP, Pas de bébé à la Consigne Communication/relation avec le quartier/habitants Partenariat avec les lieux culturels de la ville (bibliothèque, ludothèques, centre social, cinéma) et au delà (ferme mobile, ferme des légumes oubliés, parc du bourghail, Capsciences) Veille et appel à projets Etre attentif à l'évolution du territoire et à ses particularités émergentes

parentale

SAGE est une association loi 1901, à laquelle toute personne majeure et ayant acquitté sa cotisation peut adhérer. Nous, parents, sommes donc adhérents et membres de droit de l'association, car adhésion et cotisation sont automatiques pour tout bénéficiaire d'une place dans l'une de nos crèches.

A ce titre, nous sommes porteurs et responsables du projet associatif (cf. Projet Social).

Nous constituons l'Assemblée Générale de l'association qui se réunit une fois par an.

Nous pouvons également siéger au Conseil d'administration.

C'est ce que l'on nomme la gestion parentale.

Au quotidien, les équipes de professionnels mettent en œuvre différents projets participatifs (sorties, événements, ateliers...) auxquels nous sommes régulièrement conviés et pour lesquels nous pouvons également être force de proposition. C'est la participation parentale.

1/ Conseil d'Administration

Nous, parents, sommes au cœur des réflexions et des décisions prises au sein de l'association via le Conseil d'administration.

Il est composé d'une vingtaine de personnes avec :

- pour moitié, **les membres dits « actifs »**, élus parmi l'ensemble des parents adhérents
- pour l'autre moitié, les membres dits
 « fondateurs », cooptés parmi les parents
 qui sont -ou ont déjà été- membres actifs du
 Conseil d'Administration
- plus un représentant de la Mairie de Bègles

Nous y débattons de projets aussi divers que l'aménagement des espaces ou le remplacement de matériel, la question de l'alimentation au sein des crèches (qualité, fournisseurs, etc.), la mise en place d'événements festifs et/ou de soutien à la parentalité, de questions relatives au personnel (nous sommes employeurs), du suivi des finances et du budget...

Les thématiques et projets traités sont fonction des nécessités de l'association, de l'actualité du secteur de la Petite Enfance, mais aussi des souhaits que nous formulons.

Nous nous réunissons au complet au moins 6 fois dans l'année mais travaillons plus régulièrement en groupes restreints thématiques (appelés commissions).

Nos commissions peuvent être ouvertes et intégrer des membres du personnel ou d'autres parents volontaires et intéressés par un projet. Tous les coups de main sont les bienvenus!

Exemple de commissions :

- budget et finance
- suivi du personnel
- conseil d'établissement
- alimentation
- communication
- soutien à la parentalité
- événements....

Au sein du CA, sont élus un Président, un vice-Président, un trésorier et son suppléant, un secrétaire et son suppléant qui à eux-six représentent le Bureau de l'association. (Voir chapitre suivant *Cadre légal*)

① Retrouvez les statuts complets de l'association sur notre site internet.

2/ Participation parentale

Nous n'avons pas tous le temps nécessaire – ou la motivation – à un investissement tel que celui du CA. Il reste cependant de nombreuses opportunités de participer à la vie de l'association et du lieu d'accueil de notre enfant.

Cette implication parentale est une spécificité de notre association et nous tient particulièrement à cœur. Nous parents, premiers éducateurs de nos enfants, pouvons apporter par nos compétences et notre participation active un autre regard, des modes d'intervention différents et complémentaires de ceux de nos équipes de professionnels.

Lors de temps de réunion avec les équipes, nous pouvons échanger sur la vie quotidienne de nos enfants dans les structures et sur les orientations pédagogiques et éducatives.

En additionnant notre énergie et notre enthousiasme à leur dynamisme et leur professionnalisme, nous démultiplions les possibles!

Car c'est aussi grâce à notre participation active que peuvent être mis en place de nombreux projets pour nos enfants. Nous contribuons ainsi à leur éveil, au bon fonctionnement des structures, et à l'évolution positive de nos lieux d'accueil.

Nous pouvons donc participer:

- à l'encadrement de sorties : bibliothèque, joujouthèque, parcs et centres nature, fermes pédagogiques, musées, pique-nique, cinéma...
- à l'animation ponctuelle d'ateliers : cuisine, musique, lecture, jardinage ou toute autre passion...
- aux coups de mains nécessaires pour l'entretien de nos crèches (menu bricolage, couture, jardinage...)
- aux commissions ouvertes du CA,
- aux fêtes!
- à la rédaction du journal associatif,
- aux événements tels que bourse aux vêtements...
- et à tout autre projet qu'il nous reste encore à proposer!

Retrouvez toutes les infos sur ces activités collectives (lieu, date, etc.) et les informations générales des crèches sur les panneaux d'affichage ou dans le casier de votre enfant, ainsi que sur le site internet.

Textes réglementaires

L'association fonctionne conformément :

- → aux Décrets n°2007-30 du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section2, du titre 1er du livre II du Code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles, et n°2010-613 du 7 juin 2010
- → aux Instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable
- → à son Réglement intérieur qui complète les statuts et sert à préciser le fonctionnement (horaires, conditions d'admission, conditions financières, modalités de réservation et de paiement, abscences, surveillance médicale...) en référence au projet d'établissement. Il peut être révisé chaque année après concertation des parents et équipes pédagogiques et approuvé par vote du CA.

→ à son Projet d'établissement qui regroupe :

- son projet social (grandes orientations générales politiqueset sociales de l'association),
- son projet éducatif
- le projet pédagogique de chaque équipe des trois crèches précisant la mise en oeuvre concrète des projets éducatif et social et le fonctionnement de chaque lieu d'accueil au quotidien.



Au sein de l'association, il y a deux pôles de responsabilité : la responsabilité technique revient aux salariés, la responsabilité politique est portée par nous, parents bénévoles. Ces deux pôles servent le projet associatif des structures d'accueil et engage la responsabilité de chacun.

1/ La responsabilité juridique

L'Association en tant que personne morale est représentée par au moins une personne physique habilitée à l'engager (président par exemple), mais cette responsabilité peut être partagée entre de nombreux acteurs.

Les statuts de l'association définissent le cadre juridique de son fonctionnement et des ses instances décisionnelles :

- L'Assemblée générale

L'Assemblée Générale comprend l'ensemble des parents adhérents de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande d'au moins un quart de ses membres. L'ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Le bureau de l'Assemblée est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil et sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Elle confère au Conseil d'Administration ou à certains membres du bureau toutes autorisations pour accomplir les opérations rentrant dans l'objet de l'association et pour lesquelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants.

Toutes les délibérations de l'Assemblée annuelle sont prises à main levée et à la majorité absolue des membres présents.

- Le Conseil d'administration

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale. Il surveille la gestion des membres du bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes.

Il autorise tous achats, embauche de personnel, location, emprunt et prêt nécessaires au fonctionnement de l'Association. Cette énumération n'est pas limitative. Il peut faire toute délégation de pouvoir pour une question déterminée et pour un temps limité.

- Le Bureau

Il est composé de 6 membres élus au sein du Conseil d'administration pour une année :

Le Président : Il convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration. Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tout pouvoir à cet effet. Il a notamment qualité pour acter en Justice au nom de l'Association, tant en demande qu'en défense. En cas d'absence ou de maladie, il est représenté par le vice-président et en cas d'empêchement de ce dernier par le membre le plus ancien ou par tout autre administrateur spécialement délégué par le Conseil.

<u>Le Secrétaire</u>: Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et des archives. Il rédige les procès-verbaux des délibérations et en assure la transcription sur le registre. Il tient le registre spécial prévu par la loi et assure l'exécution des formalités.

<u>Le Trésorier</u>: Il est chargé de la gestion du patrimoine de l'Association. Il effectue tout

paiement et perçoit toute recette sous la surveillance du Président. il tient une comptabilité régulière au jour le jour pour toutes les opérations et rend compte à l'assemblée annuelle qui statue sur la gestion.

2/ La responsabilité financière

<u>C'est l'association, personne morale, qui est responsable financièrement.</u>

La responsabilité civile personnelle des dirigeants n'est engagée que si des manoeuvres frauduleuses, des fautes de gestion peuvent être prouvées.

En dehors de ces cas graves, les bénévoles dirigeants ne sont pas civilement responsables sur leur patrimoine personnel, ils n'ont pas à se porter cautiion.

De part cette responsabilité, il est nécessaire de développer la maîtrise des outils de gestion comme outil de pilotage au service du projet associatif, mais aussi comme atout pour renforcer la crédibilité auprès des financeurs quant au bon usage des financements.

Les moyens mis en oeuvre pour garantir le suivi financier sont :

- une comptabilité rigoureuse et quotidienne assurée par le pôle administratif.
- un suivi de trésorerie avec un tableau de bord annuel pour anticiper les périodes à risque,
- un suivi budgétaire et un contrôle des dépenses mensuels qui permet de rendre compte régulièrement au CA de la situation mais aussi aux directrices des structures pour instaurer une gestion active et participative,
- des arrêtés trimestriels réalisés avec le trésorier et son adjoint membres du CA,
- des relations régulières avec la banque pour trouver des solutions si nécessaire,
- des comptes approuvés par un commissaire aux comptes,
- des rapports d'activités et financiers annuels transmis à l'ensemble des partenaires et aux adhérents de l'association.

3/ La responsabilité d'employeur

Le conseil d'administration est l'instance qui porte la fonction d'employeur.

Il vote et décide de la politique salariale appliquée dans l'association, en respectant le code du travail, la législation en vigueur et le dialogue social avec les salariés.

En cohérence avec les valeurs associatives et son projet social (promotion et respect de la personne, solidarité, équité, justice sociale), il se doit d'imaginer une politique de ressources humaines qui valorise la compétence, l'initiative et la responsabilité des salariés.

Il tient compte et veille à la cohérence entre contraintes de gestion, pratiques et valeurs associatives.

Il définit, en concertation avec la commission paritaire, les profils de poste, les critères de compétences et les tâches des salariés (fiches de poste) ainsi que les rémunérations.

La commission paritaire «Suivi du personnel» Cette commission du CA est composée d'une représentante des salariées de chaque structure, de la déléguée du personnel, de la directrice et de quatre à six membres du CA. Elle a pour objectif le suivi de l'application de la politique salariale.

C'est une instance de réflexion, d'échanges et de propositions sur les conditions de travail. Elle n'a pas de pouvoir décisionnel mais consultatif.

Le «Conseil d'établissement»

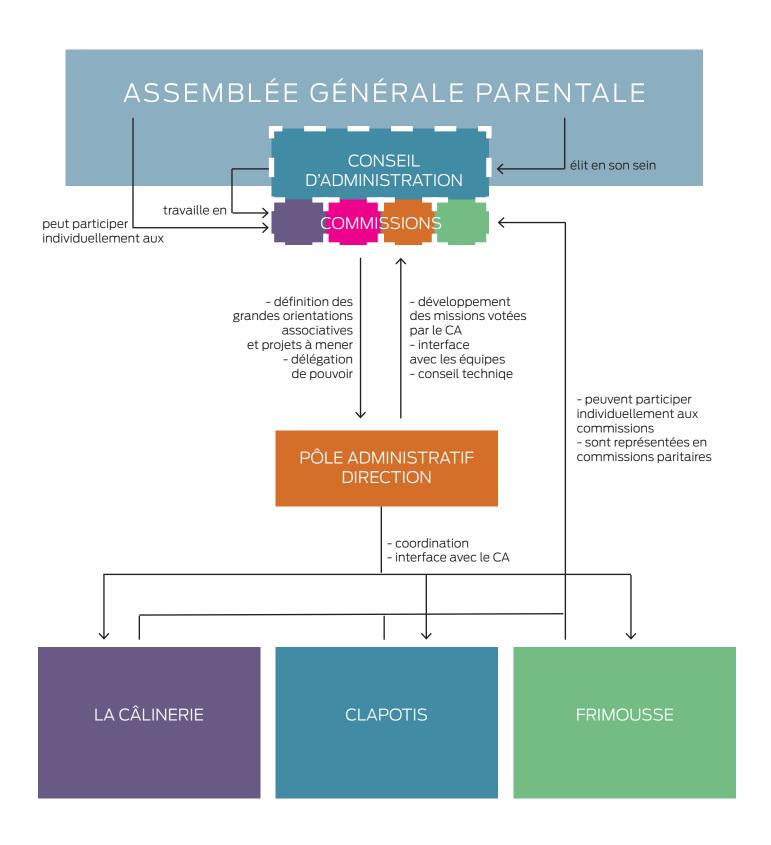
Le CE est représenté par une commission composée de :

- 4 membres du CA
- 4 salariés (1 par structure + 1 représentant du service administratif).

Ses membres sont nommés pour une durée d'un an et sont rééligibles.

La fonction du CE est de collecter les souhaits des salariés pour les Activités Sociales et Culturelles et de les diffuser.

organigramme & organisation



La direction administrative

La direction administrative est placée sous la responsabilité du Président de l'association et du CA.

Elle est responsable du bon fonctionnement de l'association.

Elle coordonne les trois structures d'accueil et assure, en étroite collaboration avec les directrices et les équipes, la mise en oeuvre du projet social et le développement des missions et orientations politiques et sociales déterminées par le conseil d'administration.

Elle assure un rôle de veille et d'information pour l'association concernant l'évolution des textes législatifs et participe en tant que référent technique aux instances de décision.

Par délégation du Conseil d'administration, elle :

- veille au respect et à l'application du code du travail et de la convention collective pour la gestion du personnel et assure pour partie la gestion des resssources humaines,
- est responsable de l'administration générale et de la gestion quotidienne et budgétaire de l'association,
- représente l'association auprès des partenaires.

La direction au sein des structures

Elle est responsable de l'établissement au regard de l'agrément délivré par le Conseil Départemental.

Elle a autorité hiérarchique sur l'équipe dont elle assure l'organisation et l'encadrement du travail. Son temps de travail est réparti pour moitié entre temps d'encadrement des enfants et management de l'équipe et suivi de projets.

Elle élabore et met en pratique le projet pédagogique du lieu d'accueil en concertation avec l'ensemble du personnel et en cohérence avec les orientations de l'association. Elle accueille individuellement les nouvelles familles, s'assure que l'inscription administrative est effectuée et reste disponible pour d'autres rencontres pour parler de l'enfant.

Elle est responsable des relations avec les parents et favorise à travers des modes de participation active l'implication des parents dans le lieu d'accueil en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

Elle est responsable, pendant la durée d'ouverture de sa structure, du respect et du maintien des conditions d'hygiène et de sécurité.

Elle est tenue de signaler au Directeur des Actions de Santé Services PMI (Protection Maternelle et Infantile) tout accident grave survenu dans les locaux de la structure ou à l'occasion de son fonctionnement.

Elle contribue à la dynamique associative en collaboration avec les parents.

En cas d'abscence de la directrice, est mise en place, par délégation, une continuité de responsabilité conformément à l'arrêté du 26 décembre 2000.

Réunions inter-structures

Elles ont lieu très régulièrement ente professionnels pour des temps de réflexion, d'analyse et d'échange de pratique afin d'améliorer nos services d'accueil, répondre aux demandes des familles, s'adapter aux nouvelles directives ministérielles et préparer ensemble les événements de l'association.

partenaires

Notre réseau

→ L'ACEPP nationale et son antenne départementale ACEPP 33/47

L'ACEPP, ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS, C'EST:

- un mouvement parental, éducatif et citoyen qui représente un réseau d'initiatives parentales et de lieux d'accueil de la petite enfance associatifs très diversifiés.
- une implantation sur l'ensemble du territoire national avec 28 fédérations territoriales couvrant une soixantaine de départements.
- 900 adhérents sur l'ensemble du territoire : 810 associations, mutuelles, Scic (personnes morales) et 90 individuels (chiffres 2009) soit 42000 bénévoles et 6400 salariés.

L'ACEPP est un véritable lieu ressource et d'expertise aussi bien pour les parents gestionnaires des associations que pour les professionnels.

L'antenne départementale a été fondée en 1986 par Catherine Mora et Marianne Borne de l'association SAGE, avec pour objectif premier de mettre en réseau les lieux d'accueil parentaux du département afin de mutualiser les compétences et de proposer des rencontres avec les partenaires institutionnels dans le but de faire reconnaître les lieux d'accueil émergents et d'obtenir des financements. En parallèle, des actions de formation pour les professionnels et pour les parents gestionnaires ont été organisées.

Nos financeurs

→ La mairie de Bègles

L'association Sage est liée à la mairie de Bègles par <u>une convention d'objectifs, renouvelée chaque année</u>, qui engage l'association à «réaliser pour la ville de Bègles une partie de la réponse à l'accueil sur le plan quantitatif et qualitatif de la Petite Enfance pour les 0 à 6 ans. »

La mairie <u>met à disposition les locaux et verse</u> <u>une subvention de fonctionnement.</u>

Nous travaillons en concertation avec les élus, les administratifs des services municipaux concernés par la Petite Enfance, les finances, la culture, l'entretien des bâtiments, les services espaces verts, les transports...

Le Service Petite Enfance est rattaché au CCAS et assure entre autre la partie gestion et élaboration des dossiers de recherches de financements pour étayer la politique sociale de la petite enfance de la commune, sous la responsabilité et en concertation avec les élus des secteurs concernés.

La directrice de l'association Sage siège au conseil administration du CCAS au nom de l'association.

Les professionnels de l'association travaillent régulièrement avec les équipes de l'ensemble des structures d'accueil des 0-6 ans, aussi bien pour des manifestations festives jeune public (Forum Petite Enfance, événement de printemps, spectacles, sorties...) que pour des temps de refléxion, d'analyse et d'échange de pratique pour améliorer nos services d'accueil et répondre aux demandes des familles et s'adapter aux nouvelles directives des ministères.

→ La CAF

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public.

Une de ses missions est la mise en application au niveau départemental des directives nationales en matière de politique familiale et sociale. Elle aide au financement des structures d'accueil par le biais du contrat enfance jeunesse, contrôle le fonctionnement du lieu et l'utilisation des financements (respect de la règlementation tarifaire).

Chaque territore a un interlocuteur privilégié en la personne du coordinateur territorial. Il a une mission d'aide et d'accompagnement technique dans la réalisation des projets aussi bien dans la création de nouveaux services que dans l'amélioration de ceux qui existent et ce auprès des différents gestionnaires.

→ Le Conseil Départemental

Identifié localement par la Maison de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) anciennement centre médico social. SAGE travaille en contact avec l'équipe de professionnels dont les assistantes sociales pour l'accompagnement des familles ou sur des aspects financiers et/ou sociaux.

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) dépend de la Direction des Actions de Santé (DAS). Elle assure parmi ses missions le suivi des structures d'accueil des enfants de 0 à 6 ans sur la commune, ainsi que les agréments des assistantes maternelles. Elle a une mission de contrôle visant à vérifier le bon fonctionnement des structures, le respect des normes de sécurité et d'hygiène mais elle a aussi une mission de conseil auprès des professionnels.

Nous menons ensemble et avec les puéricultrices PMI de secteur une réflexion et des actions pour l'accompagnement des familles qui rencontrent des difficultés d'ordre social et nous participons à la mise en réseau de compétences évitant la multiplicité des interventions auprès des familles et en respectant la mission de chacun dans son secteur d'intervention.

Partenaires Santé et Famille

→ La DRASS

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales dont la santé publique est l'un des 3 pôles essentiels avec la cohésion sociale et la tutelle des organismes de protection sociale. Elle pilote la politique régionale de santé, sous l'autorité du Préfet de Région. Elle est impliquée dans la formation et la gestion des professions de santé.

→ La DDASS

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales dont une des missions est de faire vérifier la mise aux normes des locaux en terme d'hygiène et de sécurité par l'Agence Régionale de Santé ARS.

→ L'ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission de mettre en place la politique santé dans la Région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins en passant par l'accompagnement médico-social.

→ L'UDAF

Sageestadhérente de l'Union Départementale des Associations Familiales. Elle gère à sa propre initiative ou par délégation de service public de nombreux services aux familles tels que la médiation familiale, les tutelles aux prestations sociales, l'aide à la parentalité, l'aide aux familles surendettées, la protection juridique des majeurs... Elle développe aussi des services de conseils aux consommateurs, des actions de soutien scolaire. Elle siège au conseil d'administration de la CAF.

→ La CNAF

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales gère la branche famille de la Sécurité Sociale et l'ensemble des Caisses d'Allocations Familiales sous l'autorité de conseils d'administration représentant les partenaires sociaux et familiaux, et sous le contrôle de l'Etat. C'est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. Elle répartit les ressources entre CAF et réalise les grands investissements institutionnels.

Partenaires locaux

→ Les écoles maternelles

Depuis de longues années, un partenariat étroit s'est créé avec les écoles maternelles notamment par l'instauration des temps appelés « passerelles » qui, selon les écoles et le nombre d'enfants concernés, débutent au mois de janvier jusqu'en juin et permettent pour les futurs scolarisés de prendre connaissance de leur école. Ceci s'accompagne de temps d'échange avec les équipes enseignantes.

→ Les lieux culturels

Sage, depuis sa création, en sus de sa mission première qui est d'assurer le fonctionnement des structures d'accueil, de développer des actions autour de l'éveil culturel de faire découvrir aux enfants et aux familles les ressources de la commune. Et c'est ainsi que plusieurs formes de partenariat sont nées avec la bibliothèque, l'école de musique, le musée de la Création Franche, la joujouthèque et le Centre social de l'Estey et d'autres associations telles que le Jardin Sauvage, Arcins Environnement, Remue-Méninges...

→ Les lieux d'insertion et de formation

La Ission Locale, Pôle emploi, Adele, INSUP sont des organismes avec qui Sage a des liens soit pour le personnel de l'association soit pour accueillir des stagiaires en formation ou en découverte de terrain professionnel.